Seqlense

Memo TFR

Cécile Henry
General Manager, CLR & Co-Founder

Règlement sur les transferts de fonds (TFR)

Rappel du Calendrier

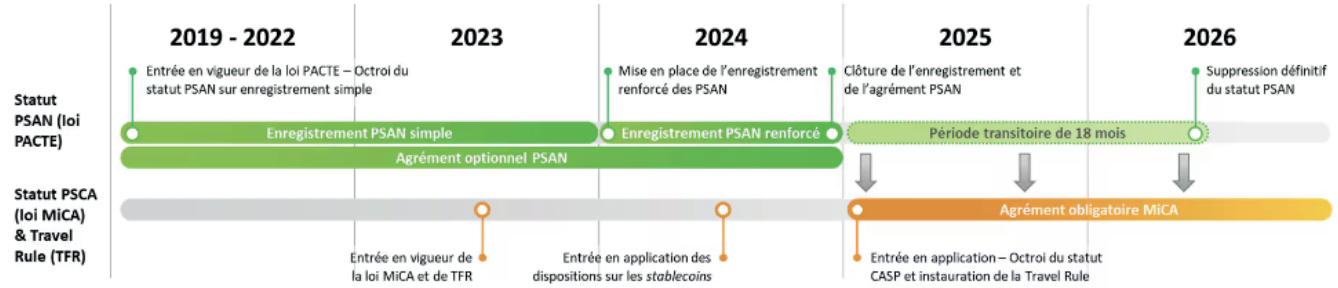

SOURCES : https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-controle-interne/articles/mise-en-conformite-mica-et-tfr.html

Contexte & dates importantes

Le règlement TFR (Transfer of Funds Regulation) encadre les informations accompagnant les transferts de fonds. Initialement entré en vigueur en 2015, il a été amendé en juillet 2021 pour inclure les transferts de crypto-actifs, conformément aux recommandations du GAFI.

Entrée en vigueur de la nouvelle version : juin 2023
Date d'application : 30 décembre 2024

Champ d'application

Sont assujettis les Prestataires de Services sur Actifs Numériques (PSAN, futurs CASP sous MiCa) ayant leur siège social dans un État membre de l'Union européenne.

Obligations du réglement TFR

Le règlement vise à :
- Harmoniser les législations des États membres de l'UE
- Réduire les risques de fraude et de blanchiment d'argent liés aux crypto-actifs
- Assurer la traçabilité des transferts de crypto-actifs
- Cette réglementation s'inscrit dans un cadre plus large incluant le règlement MiCA (Markets in Crypto-Assets), qui entrera également en application le 30 décembre 2024.

Seqlense

Memo TFR

Cécile Henry
General Manager, CLR & Co-Founder

Principales obligations

(§1, §2 et §5 de l'art. 14 ; §1 et §2 de l'art. 16 ; Art. 17 et art. 22)

1. Transfert d'informations

Les PSAN doivent transmettre des informations sur l'identité et le compte de l'initiateur et du bénéficiaire pour toute opération sur crypto-actifs, quel que soit son montant.

2. Vérification des portefeuilles auto-hébergés

Pour les opérations supérieures à 1 000€ impliquant un portefeuille auto-hébergé, le PSAN (futur CASP sous MiCa) doit vérifier l'identité du propriétaire ou du bénéficiaire.

3. Contrôle et atténuation des risques

Les PSAN doivent :
Contrôler l'exhaustivité et l'exactitude des informations d'identification
Mettre en œuvre des mesures d'atténuation du risque en cas de non-conformité
Effectuer une déclaration auprès de la cellule de renseignement financier (Tracfin en France) si nécessaire

4. Obligations LCB-FT (§6 et §8 de l'art. 14 et §3 de l'art. 16)

Les PSAN (futur CASP sous MiCa) doivent identifier et vérifier l'identité de leurs clients avant l'exécution d'un transfert ou la mise à disposition des crypto-actifs, en utilisant des sources fiables et indépendantes.

SOURCES : https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-controle-interne/articles/mise-en-conformite-mica-et-tfr.html

En résumé

L'Autorité bancaire européenne (European Banking Authority ou EBA) a publié le 4 juillet 2024 de nouvelles lignes directrices visant à mettre en œuvre la « Travel Rule » pour les transferts de fonds et de crypto-actifs dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme (LCB-FT). Ces lignes directrices s'appliquent aux prestataires de services de paiement (PSP), aux PSP intermédiaires (IPSP), aux prestataires de services de crypto-actifs (CASP) et aux CASP intermédiaires (ICASP) au sein de l'Union européenne (UE). L'objectif est de normaliser les informations qui doivent accompagner ces transferts, permettant ainsi aux autorités de tracer les transactions financières à des fins de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Contexte et base juridique

Le 29 juin 2023, le règlement (UE) 2023/1113 est entré en vigueur, mettant à jour le cadre juridique des transferts financiers, y compris les crypto-actifs. Ce nouveau règlement s'aligne sur les normes du Groupe d'action financière (GAFI) et étend les exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme aux CASP, qui sont désormais soumis au même niveau de surveillance que les institutions financières traditionnelles en vertu de la directive (UE) 2015/849. Les lignes directrices de l'EBA sont prescrites par le règlement (UE) 2023/1113 et la directive (UE) 2015/849, et prennent effet le 30 décembre 2024. Ces lignes directrices remplacent les règles précédentes en vertu du règlement (UE) 2015/847.

Seqlense

Memo TFR

Cécile Henry
General Manager, CLR & Co-Founder

Principaux aspects et lignes directrices

Exigences en matière de politiques et procédures :
Les PSP, PSP intermédiaires, CASP et CASP intermédiaires sont tenus d'élaborer et de maintenir des politiques et procédures leur permettant d'identifier leur rôle dans les transactions et de s'assurer que toutes les informations requises sont collectées et transmises. Ces politiques doivent être régulièrement testées et mises à jour pour rester efficaces.

Transmission d'informations :
Tous les PSP et CASP doivent veiller à ce que les systèmes puissent transmettre et recevoir des informations complètes sur le donneur d'ordre et le bénéficiaire d'une transaction. Cela inclut le maintien de l'intégrité des données pendant la transmission, en particulier dans les transactions transfrontalières et multi-intermédiaires.

Traitement des informations manquantes :
Des procédures doivent être mises en place pour détecter et traiter les informations manquantes ou incomplètes dans les transferts. Une prise de décision fondée sur le risque doit guider l'exécution, le rejet ou la suspension des virements comportant des informations manquantes, et les systèmes doivent être en mesure de valider l'introduction de données correctes.

Transferts de crypto-actifs : Des exemptions temporaires permettent aux CASP et CASP intermédiaires d'utiliser des systèmes limités jusqu'en juillet 2025, à condition qu'ils se conforment à des exigences supplémentaires. Les informations sur les transferts de crypto-actifs doivent être incluses dans la transaction de la blockchain ou transmises par d'autres canaux sécurisés.

Transferts liés :
Les PSP doivent mettre en place des mécanismes pour détecter les transactions liées, qui peuvent tenter de contourner le seuil de 1 000 euros pour la déclaration. Ils doivent également établir des critères pour identifier les tentatives de contournement des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Adresses auto-hébergées :
Des dispositions spéciales sont en place pour les transferts impliquant des portefeuilles de crypto-monnaie auto-hébergés. Les institutions doivent vérifier l'identité du donneur d'ordre ou du bénéficiaire pour les transferts supérieurs à 1 000 euros et mettre en œuvre des mesures pour garantir la propriété et le contrôle des adresses auto-hébergées.

Virements transfrontaliers :
Les politiques doivent documenter la manière dont les informations sont transmises lors des virements transfrontaliers, en veillant à ce que toutes les données requises circulent sans heurts tout au long de la chaîne de transaction. Les systèmes doivent être capables de détecter les informations incomplètes lors de ces transferts.

Rapports et conformité:
Les manquements répétés aux directives doivent être signalés aux autorités compétentes, et le non-respect peut entraîner la cessation des relations commerciales. Les autorités compétentes sont chargées de superviser la mise en œuvre de ces lignes directrices et doivent rendre compte de leur conformité dans les deux mois suivant la publication des traductions.